



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 13458

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'augmenter le taux de la pension de réversion du conjoint survivant, toujours à 54 % depuis de nombreuses années. Le calcul de la retraite est établi sur la base des salaires moyens des vingt-cinq meilleures années et non plus sur dix ans. D'autre part, le nombre de trimestres de cotisations a été également augmenté. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour permettre au conjoint survivant de faire face aux charges pesant sur son foyer.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13458

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2317